Décision 05-D-13 du 18 mars 2005

relative aux pratiques mises en œuvre par le groupe Canal Plus dans le secteur de la télévision à péage

Posted on: 24 mars 2005 | Secteur(s):

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Dispositif(s)	
•	Pratique non établie

Entreprise(s) concernee(s)	
•	Groupe Canal Plus

Lire

le texte intégral de la décision 179.09 Ko